

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

RÈGLEMENT N° 802-01-11

MODIFIANT LE RÈGLEMENT #802-11 AFIN D'Y LIRE « CHEMIN DE MONTFORT » AU LIEU DE « PLACE MONTFORT »

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement portant le numéro 802-11, règlement concernant la nomenclature de deux (2) nouvelles rues sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a donné le nom de « Place Montfort » à une de ces rues;

ATTENDU QU'afin de respecter les règles d'écriture toponymiques il y aurait lieu de modifier le nom « Place Montfort » pour « Chemin de Montfort »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 1^{er} août 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-haut décrit fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

- **Chemin de Montfort** – à partir du chemin de Vimy en direction ouest.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Clément Cardin
Maire

Gilbert Aubin
Greffier